

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 108 (1982)  
**Heft:** 17

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Plan-les-Ouates GE	Agrandissement de l'école à Plan-les-Ouates, CP	Architectes genevois quel que soit leur domicile; architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1980; architectes étrangers domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1972	27 août 82	
UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property Development of Hongkong	Complexe résidentiel dans les sommets du « Peak », ville de Victoria, Hongkong	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Commune de Lutry	Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villette, Grandvaux, Cully	17 sept. 82 (21 mai 82)	8/82 B 46
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG	Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI	Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Architekten und Planungsfachleute	30 sept. 82 (dès le 8 mars 82)	
Crédit Suisse, Genève	Création artisanale et industrielle à Genève	Créateurs domiciliés personnellement ou professionnellement à titre permanent dans le canton de Genève	30 sept. 82	14/82 B 82
Wiggins Teape, Multitec AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22	Architekturgetreue Massstabzeichnungen	Int. Wettbewerb für Architekten, Architekturstudenten und andere	15 octobre 82	
Commune de Chermignon	Installations sportives et touristiques de Crans	Architectes résidant dans le canton du Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'architectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1982)	15 nov. 82 (21 juin 82)	13/82 B 78
Moneta AG und Einwohnergemeinde Baden	Überbauung am Cordulaplatz/Hintere Metzgasse in Baden, CP	Architekten, die seit mindestens dem 1. Januar 1981 in Baden niedergelassen sind (Wohn- oder Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Baden	19 nov. 82 (30 juillet 82)	
Stadt Thun	Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind	3. déc. 82 (19 juin 82)	
Fondation pour l'Ecole de la construction et la FVE	Ecole de la construction et bâtiment administratif de la FVE à Tolothenaz	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil	10 déc. 82 (1 <sup>er</sup> oct. 82)	13/82 B 78
Commune de Satigny GE	Salle omnisports et locaux annexes, CP	Architectes genevois établis dans le canton de Genève; architectes confédérés domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1980; architectes étrangers domiciliés et ayant un bureau dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 1972	20 déc. 82 (10 sept. 82)	15-16/82 B 86
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	

## Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA.

## Carnet des concours

### Le Bouveret, Commune de Port-Valais

#### Résultats

Le concours d'architecture pour la construction d'une salle de sports, de locaux communaux et l'agrandissement de l'école du Bouveret a vu le palmarès suivant:

- 1<sup>er</sup> prix: (Fr. 10 000.— avec mandat pour la poursuite de l'étude) Jean-Pierre Perraudin, architecte SIA-EPF, Sion; collaborateur Jean-Claude Giorla.  
 2<sup>e</sup> prix: (Fr. 8000.—) Antoine Vianin et Christian Beck, Grimontz.  
 3<sup>e</sup> prix: (Fr. 4500.—) P. Morisod et Ed. Furrer, architectes SIA, Sion.  
 4<sup>e</sup> prix: (Fr. 3500.—) Michel Clivaz et Paul Coppez, architectes SIA-EPF, collaborateurs Guy Baumgartner, Marie-Hélène Dubas.

Le jury était composé de MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, Fonso Boschetti, architecte SIA-FAS, Charles-André Meyer, architecte SIA, Claude Roch, président de Port-Valais et Guy Crept, conseiller communal.

### Cycle et pollution de l'air en Suisse

#### Mise au concours d'un programme national de recherche

Au mois de novembre 1980, le Conseil fédéral avait chargé le Fonds national d'élaborer un programme de recherche sur le thème «Cycle et pollution de l'air en Suisse». Lors de sa séance du 30 juin 1982, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'exécution, présenté par le Fonds national, du programme mis aujourd'hui au concours.

Ce programme a pour but de développer des procédés pour déterminer la nature et la portée des émissions et des immissions, d'étudier d'autre part les processus atmosphériques déterminants de la transformation d'émissions en immissions et d'élaborer des méthodes d'évaluation des immissions dans le temps et dans l'espace. Il permettra en outre d'obtenir une meilleure connaissance de la nature et de l'étendue des effets de l'air pollué sur l'homme et son milieu, animé et inanimé.

Le Fonds national procède à la sélection des projets, en tenant compte de leur qualité scientifique, de leur conformité aux buts définis dans le plan d'exécution et de l'intérêt qu'ils présentent pour l'économie de notre pays. Il encourage les chercheurs des hautes écoles et de l'industrie à collaborer à l'élaboration et à l'exécution de projets.

Le programme est doté d'un budget de 6 millions de francs; sa durée est limitée à 5 ans. Afin d'assurer la coordination des projets, les requérants sont priés de présenter jusqu'au 15 octobre 1982 une esquisse de projet rédigée selon les indications données en page 24 du plan d'exécution du programme. Un groupe d'experts désignés par le Conseil de la recherche procédera à l'examen et à la coordination des esquisses; les auteurs de celles qui auront été retenues seront invités ensuite à déposer des requêtes complètes auprès du Fonds national, dans un délai fixé ultérieurement.

Le secrétariat du Fonds national fournit toute information complémentaire (case postale 2338, 3001 Berne).

### Prix ASPEE

L'Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE) a décidé en 1979 de décerner un prix pour promouvoir l'activité pratique dans le domaine de la technique de l'assainissement des eaux usées. Ce prix sera décerné à des personnes qui ont eu une activité particulière et qui ont contribué de façon méritoire dans la pratique de l'assainissement. Le prix consiste en une somme de 5000 francs au maximum; il sera distribué, au maximum, tous les deux ans; il sera décerné, avec une attestation et une appréciation du travail du lauréat, lors d'une assemblée générale.

Toutes les personnes, domiciliées en Suisse, indépendamment de leur nationalité ou de leur appartenance à l'ASPEE, peuvent participer au concours. Seront primés les travaux, réalisations ou inventions qui permettront une utilisation pratique dans le domaine de l'assainissement. Les propositions sont à transmettre au Secrétariat de l'ASPEE avec la mention «Prix ASPEE» (maximum 5 pages dactylographiées); elles peuvent être faites en allemand, en français ou en italien.

Les propositions seront examinées par une commission spéciale, nommée par le Comité. L'attribution et le montant du prix seront déterminés définitivement par le Comité de l'ASPEE; les inscriptions ou les propositions ne donnent pas automatiquement droit à recevoir un prix. Après la première attribution pour l'année 1980, le Comité de l'ASPEE a décidé de décerner le prix la deuxième fois pour l'année 1982. Les inscriptions sont à envoyer au Secrétariat de l'ASPEE, Grütlistr. 44, case postale 607, 8027 Zurich, jusqu'au 31 octobre 1982 au plus tard.

## Industrie et technique

### Gétaz Romang SA inaugure une nouvelle exposition à Aigle

1982: une année importante pour Gétaz Romang SA à Aigle, qui a inauguré ses nouvelles installations — notamment un vaste pavillon d'exposition de 600 m<sup>2</sup> — et fêté, parallèlement, le 125<sup>e</sup> anniversaire de la société.

L'heureux développement du marché de la construction dans le Chablais et les vallées environnantes a, en effet, incité Gétaz Romang à quintupler la surface de son exposition de salles de bains, carrelages, agencements de cuisines, revêtements en bois, cheminées de salon, saunas, solariums et produits pour les aménagements extérieurs.

Situé dans la zone industrielle, le centre de distribution d'Aigle occupe une surface bâtie de 10 000 m<sup>2</sup> et comprend, outre l'exposition, un bâtiment administratif et commercial, deux halles de stockage et une fabrique de produits en ciment. Il occupe 50 personnes.

Deux journées «portes ouvertes» destinées à faire connaître la nouvelle exposition au grand public, ont eu lieu les samedis 1<sup>er</sup> et 8 mai 1982, avec la participation d'un célèbre créateur de décors sur céramique et du nouveau champion du monde de bob Silvio Giobellina. Ces manifestations ont connu un grand succès.

Gétaz Romang SA  
1800 Vevey

### Compresseur pour pompe à chaleur de 10 MW

L'entreprise Escher Wyss — une société du groupe Sulzer — a mis au point un turbocompresseur destiné à être utilisé dans de grandes installations de pompes à chaleur. La première machine atteint une puissance calorifique de 10 MW — les sources d'énergie étant constituées avant tout par les lacs et les cours d'eau. Une puissance calorifique de 10 MW est suffisante pour chauffer

environ 2000 logements par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur à distance. Il est prévu ici qu'un moteur électrique fournisse la puissance requise de 3 MW, mais il est également possible d'utiliser d'autres machines d'entraînement, tel qu'un moteur diesel, par exemple.

Le turbocompresseur à deux roues radiales et refoule un fluide frigorigène dans un circuit à deux étages. Le compresseur est essentiellement constitué d'éléments qui ont fait leurs preuves. La construction compacte est cependant une nouveauté pour une machine de cette grandeur qui, avec le système d'huile et le cadre de fondation, forme une unité intégrée. Le faible encombrement résultant permet une disposition compacte de toute l'installation de pompe à chaleur.

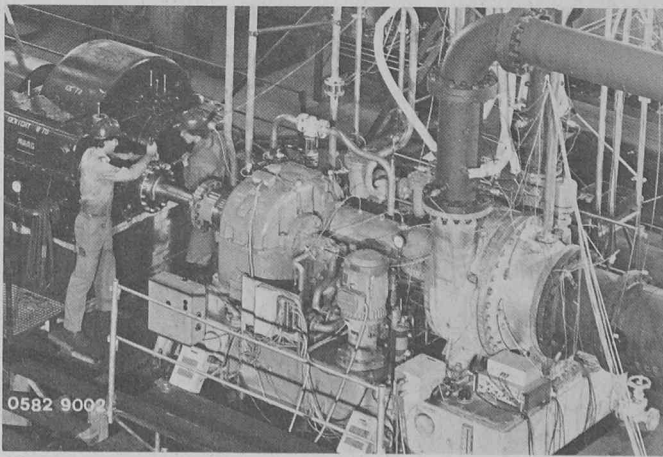
Le turbocompresseur peut être réglé dans un large domaine de fonctionnement, ce qui permet une parfaite adaptation aux conditions climatiques différentes (et changeantes) de l'été et l'hiver. De même que la consommation d'énergie est d'une importance capitale pour la rentabilité de ce genre d'installation.

## Bibliographie

### Ouvrages reçus

**Annuaire hydrologique de la Suisse**, édition 1979, publié par le Service hydrologique national. Un fort volume broché, format A4, 338 pages et cartes. Prix: Fr. 70.—. En vente à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, Berne, et dans les librairies.

**Zur Hydrogeologie des Karstes im Rawil-Gebiet**, par *Andres Wildberger*, Beiträge zur Geologie der Schweiz. Hydrologie Nr. 27. Editions Kümmerly & Frey, Berne, 1981. Un volume broché, format A4, 175 pages, 58 illustrations, 30 tableaux et 1 carte. Bibliographie.



Turbocompresseur à deux roues, destiné à une installation de pompe à chaleur de 10 MW, sur le banc d'essai.